

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

Note explicative de synthèse

17. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DANSERIEN HA SONERIEN BRO KEMPERLE

Exposé :

La Ville de Quimperlé développe une politique culturelle pluridisciplinaire en direction des publics les plus larges possibles. Elle soutient les associations qui contribuent à la pratique et à la diffusion de multiples formes d'expressions culturelles.

L'association Danserien ha sonerien bro Kemperle (le Bagad et le Bagadig) développe un travail de pratique musicale, de transmission, de création et diffusion de spectacles dans le domaine de la culture bretonne sur le territoire et au-delà.

Considérant que la Ville et l'association ont en commun la volonté de travailler pour les publics Quimperlois et pour le rayonnement de la Ville, l'une et l'autre décident de s'arrêter, pour **2021**, sur un accord de partenariat basé sur un engagement mutuel clairement défini en amont des projets objets de ce partenariat et repris dans les articles ci-dessous.

La Ville de Quimperlé s'engage à :

- Attribuer à l'association DANSERIEN HA SONERIEN BRO KEMPERLE une subvention de fonctionnement de : **4 300 €** (quatre mille trois cent euros) pour l'année 2021, et une subvention de **1 200 €** (mille deux cent euros) pour la programmation d'une intervention musicale dans le cadre des manifestations de l'année 2021 à définir avec le Pôle Culture et Patrimoine de la Ville de Quimperlé.
- Faciliter les échanges et les projets avec le Conservatoire intercommunal de Musique et de Danse et sa section musique traditionnelle, valoriser, via ses vecteurs de communication, les actions et projets de l'association.

En contrepartie, l'association DANSERIEN BRO HA SONRIEN BRO KEMPERLE s'engage à :

- Fournir une prestation dans le courant de l'année 2021.
- Proposer des répétitions publiques sur certains temps de travail, ou des rencontres ponctuelles, en direction de publics définis en commun ou toute autre pratique concertée avec la Ville.
- Indiquer le partenariat avec la Ville sur ses supports de communication en concertation avec la Ville et en tenant compte de sa charte graphique. Notamment : faire figurer le logo de la Ville sur les supports de communication.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association DANSERIEN BRO HA SONRIEN BRO KEMPERLE

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 22/04/21

Avis favorable de la commission « finances, évaluation des politiques publiques et administration générale » du 12/05/2021